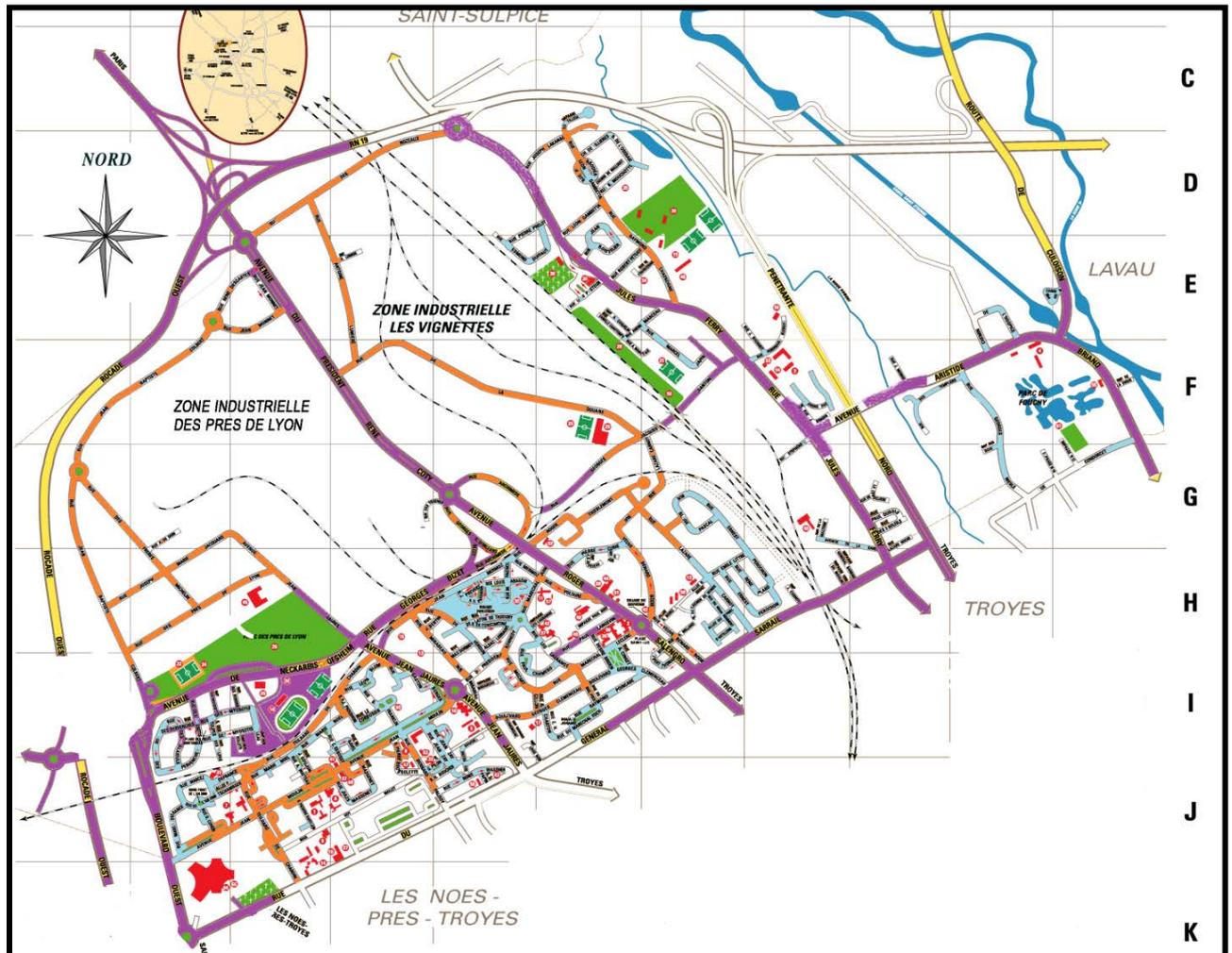


## PARCOURS DE DENEIGEMENT

Les voies sont hiérarchisées pour l'organisation des interventions :



 VOIES en priorité 1 : Les voies communales à fort trafic et les accès pompiers (N.B : la Rocade Ouest et le tronçon Président Coty et Archimède-Nozeaux sont traités par le Conseil Général).

 VOIES en priorité 2 : Les voies principales.

 VOIES en priorité 3 Les autres voies: impasses et lotissements.

## Détail des rues :

**Priorité 1** : Les voies communales à fort trafic et les accès pompiers

Tronçon Jean Jaurès ZI près de Lyon	Jules Ferry
Avenue G. Bizet	Aristide Briand
Danton	Sarraill
Ancien boulevard Ouest	Neckarbischofsheim
Jean Jaurès	Jean Moulin
Salengro	Paul Langevin

**Priorité 2** : Les voies principales

J.B Colbert	Lazare Carnot
Prés de Lyon	Veuve Bénard Bodié
Prés de Lyon	Thieblemont
Frères Michelin	Mermoz
De Dion	Gambetta
M.J Jacquard	Chasseigne
R. Descartes	Teilhard de Chardin
J.Monnet	Maréchal Juin
De la Douane	Voltaire
A. Lumière	Maréchal Leclerc
Nozeaux	Bld G. Clémenceau
Lakanal	L. Lagrange
Gambetta	Palissy
Chasseigne	Pierre Brossolette

**Priorité 3** : Les autres voies: impasses et lotissements.

Certaines voies ne permettent pas l'accès aux engins mécaniques, le salage est réalisé par les moyens manuels.

Des comptes-rendus sont mis en place après chaque intervention. La rapidité du déneigement dépend du degré d'intervention

L'ensemble des agents des services techniques (espaces verts, voirie) et du chantier d'insertion est mobilisé pour assurer les interventions dans les écoles y compris les trottoirs (verglas + neige), les bâtiments communaux accueillant du public (mairie, mairies annexes, clubs, centre culturel, B3, abris bus, cabines téléphoniques, ...) Le service des sports assure le déneigement des lieux sportifs et les agents d'aqualuc de la piscine.

Une équipe d'astreinte est dédiée aux interventions de déneigement des voies et abri bus après les heures normal de travail, les week-end et les jours fériés.

Le personnel en charge du déneigement est qualifié pour assurer la gestion des engins motorisés, la vérification régulière du matériel et est formé aux conditions de sécurité à respecter pour la sécurité des personnes (agents intervenant et habitants/usagers).